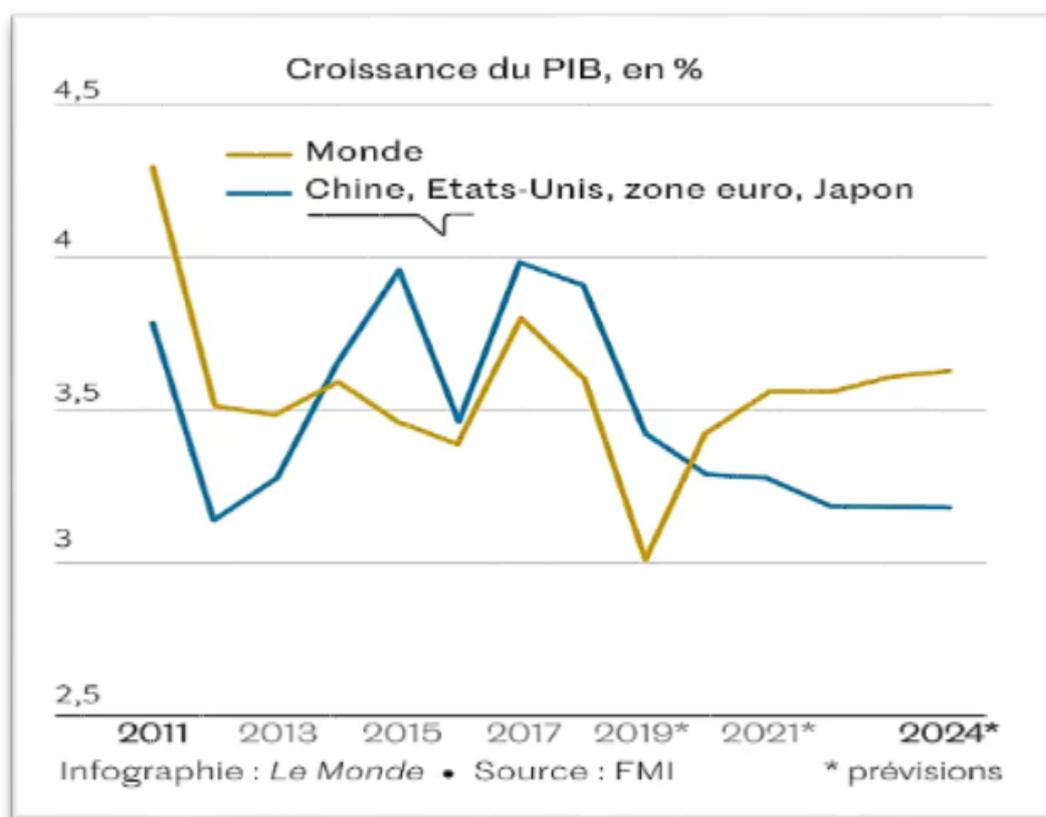


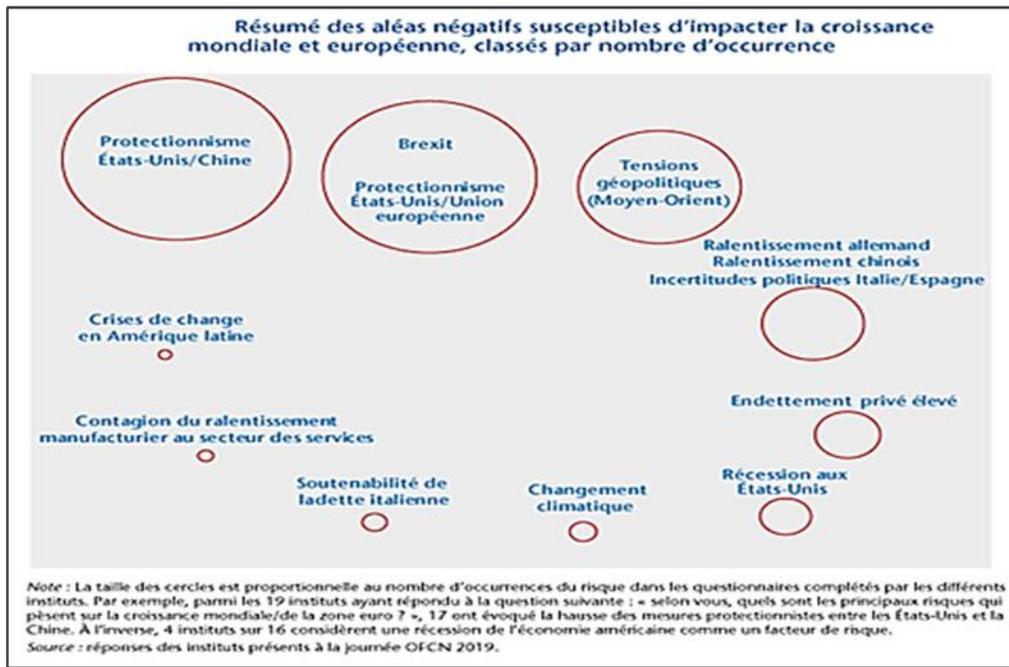
Annexe 1

I - Des perspectives économiques mondiales très prudentes que la crise sanitaire peut encore davantage impacter

A) Une croissance mondiale qui s'accélérait avant d'être fragilisée

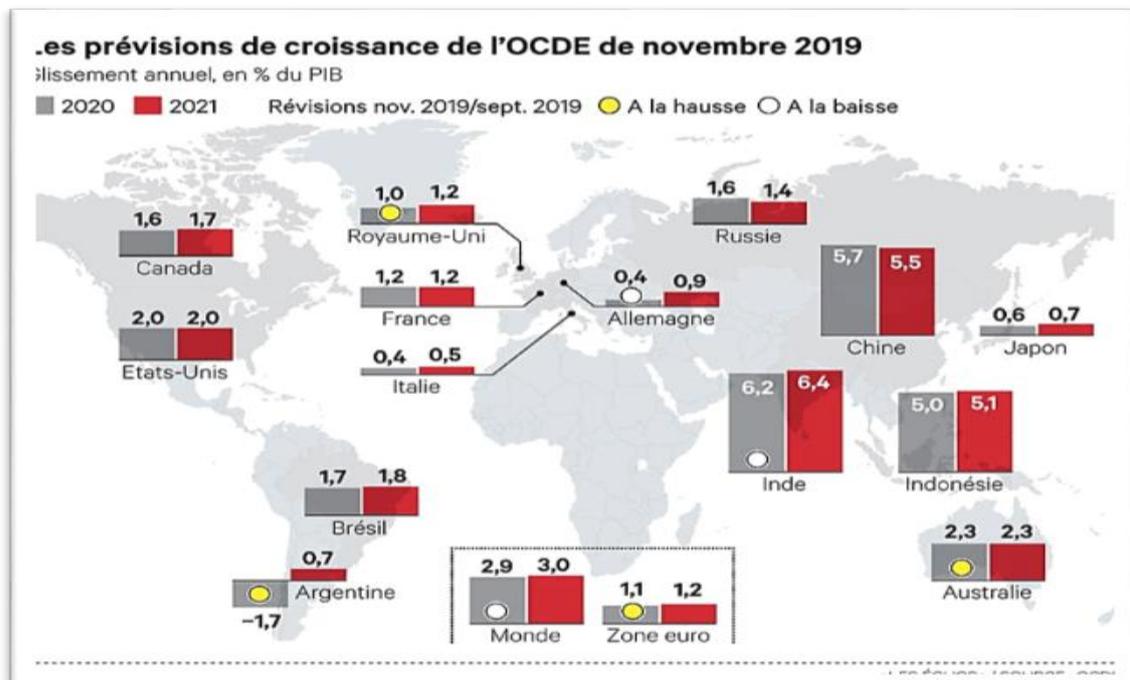
Pour 2020, la Banque mondiale et le FMI anticipent une légère accélération de la croissance mondiale (respectivement à 2,5% et 3,3%), soutenue par les pays émergents, tandis que, dans le même temps, l'activité devrait être moins dynamique dans le G20 en raison notamment d'une faible croissance de productivité.





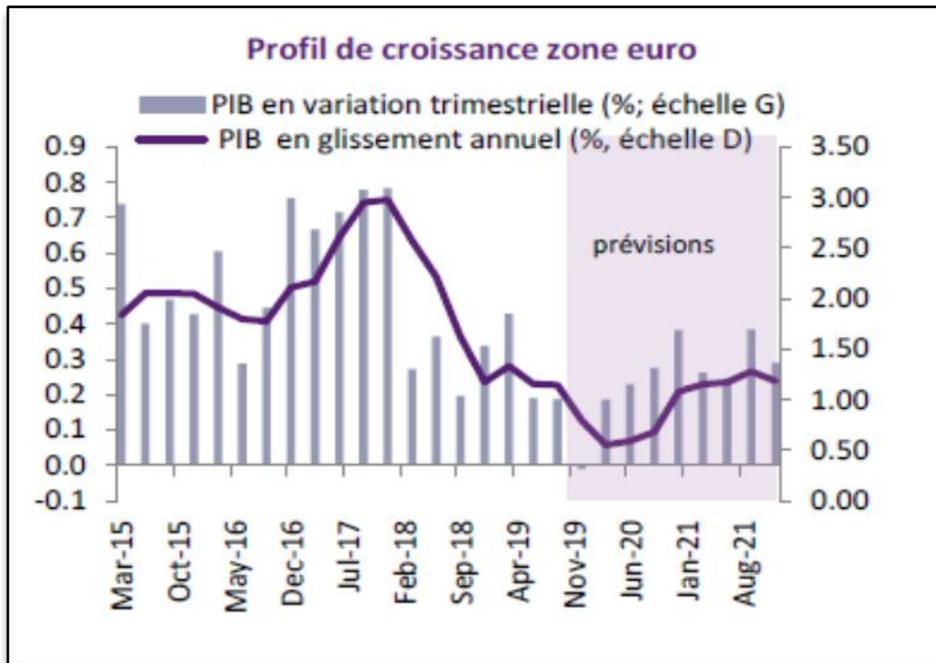
A l'inverse, l'OCDE anticipait un ralentissement en 2020, la faute aux tensions commerciales et géopolitiques, à l'absence d'investissement et au manque d'ambition des gouvernements face au dérèglement climatique et aux effets sociaux du numérique (mise à niveau des compétences, protection sociale, accès aux infrastructures THD).

Les principaux instituts économiques convergeaient néanmoins sur les facteurs d'incertitude pesant sur la croissance mondiale.



B- Une zone euro en ralentissement mais dans laquelle la France résisterait

En 2019, le ralentissement de l'activité de la zone euro résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre. L'Allemagne et l'Italie se sont encore affaiblies. L'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance.



Pour la France, en moyenne, les prévisions situaient la croissance à + 1,3% pour 2020 (mais Banque de France à 1,1%), avec une faible dispersion autour de la moyenne (entre 1,2% et 1,4%). Ce chiffre est quasiment en ligne avec la prévision du gouvernement à + 1,4 % que le Haut Conseil des Finances Publiques avait jugé « atteignable » dans son avis du 23 septembre 2019. Cette résistance, voire résilience de la France est due une fois de plus à une dynamique de la consommation intérieure, l'investissements des entreprises, un moral stable des Français et une inflation inférieure à 1% à mi-2020...et des taux d'intérêts négatifs qui allègent la dette publique.

Néanmoins, le taux de chômage anticipé de 8,2% à mi-2020 (INSEE) supérieur à la zone euro et un commerce extérieur toujours déficitaire resteront les points faibles de l'économie française.

Graphique 1. Prévisions de croissance du PIB français à l'horizon 2021

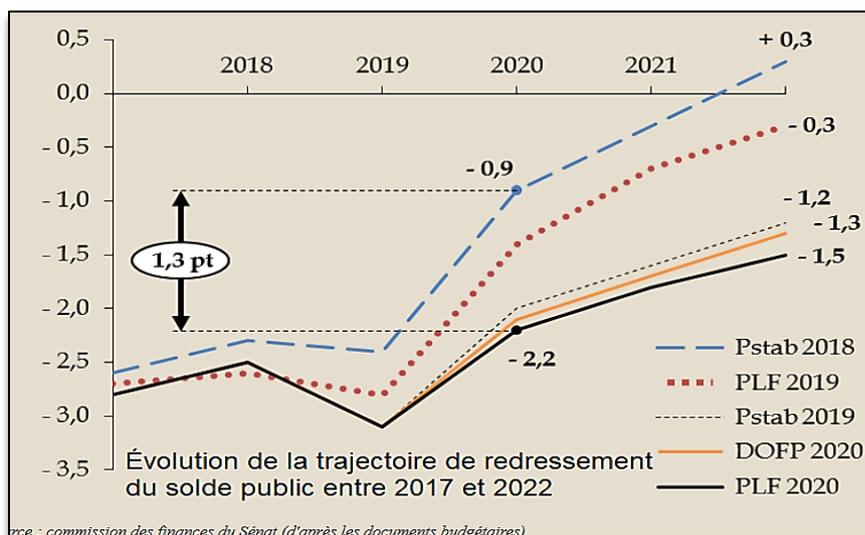


Note : Les années avec * sont des périodes de prévisions. La ligne bleue correspond à la moyenne des réponses fournies par les instituts répondants. La bande bleue est bornée par les écart-types. L'écart-type pour 2021 est plus élevé car le nombre de réponses est plus faible et la volatilité plus élevée.

Sources : Insee, calculs OFCE à partir des réponses des instituts présents à la journée OFCN 2019.

II - Finances publiques : une trajectoire soutenue et soutenable par le bloc local

Alors que le programme de stabilité 2018 anticipait un solde public excédentaire de 0,3 % du PIB en 2022, la loi de finances 2020 prévoit un déficit de 1,5 % du PIB, (+0,2 point par rapport au débat d'orientation des finances publiques).



Dans ce contexte, la dette publique de la France ne se réduirait qu'à partir de 2022 :

Évolution prévisionnelle de l'endettement entre 2017 et 2022						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette publique	98,4	98,4	98,8	98,7	98,6	97,7

ÉVOLUTION DU RATIO D'ENDETTEMENT PAR SOUS-SECTEUR D'ADMINISTRATION			
Année	2018	2019	2020
Ratio d'endettement au sens de Maastricht	98,4	98,8	98,7
Dont contribution des administrations publiques centrales (APUC)	81,0	82,0	83,1
Dont contribution des administrations publiques locales (APUL)	8,7	8,4	8,0
Dont contribution des administrations de sécurité sociale (ASSO)	8,7	8,4	7,6

À la fin du deuxième trimestre 2019, la dette publique de Maastricht s'établissait à 2 375,4 Md€, en hausse de 16,6 Md€ par rapport au 1er trimestre, soit 99,5 % du PIB.

Les APUL pèsent, au sens de la comptabilité nationale, près de 280 Md€ (dont 115 Md€ pour le bloc communal) dans cette dette avec une part représentative du PIB stabilisée (à 11%).

Le solde des finances des collectivités locales reste excédentaire à + 2,1 Md€ en 2019 et prévu selon le projet de loi de finances à + 4,8 Md€, soit un excédent de 0,1 % du PIB en 2019 et de 0,2 % en 2020.

Le gouvernement attribue cette bonne situation financière à l'effort porté sur les dépenses et à un « creux » des investissements en 2020, année électorale.

Dans son rapport de juin 2019, la Cour des comptes ne fait toutefois pas la part des choses entre la dynamique enclenchée par la contribution au redressement des finances publiques, la contractualisation mise en place en 2018 et des recettes dynamiques grâce aux bases d'impositions locales.

Avec des dépenses d'équipement 2019 en hausse/2018 et un endettement stable, le constat établi début 2019 par S&P d'un « investissement sans endettement » des collectivités locales se maintient.

On voit à quel point en trois mois toutes les références auront changé sur ce sujet central.

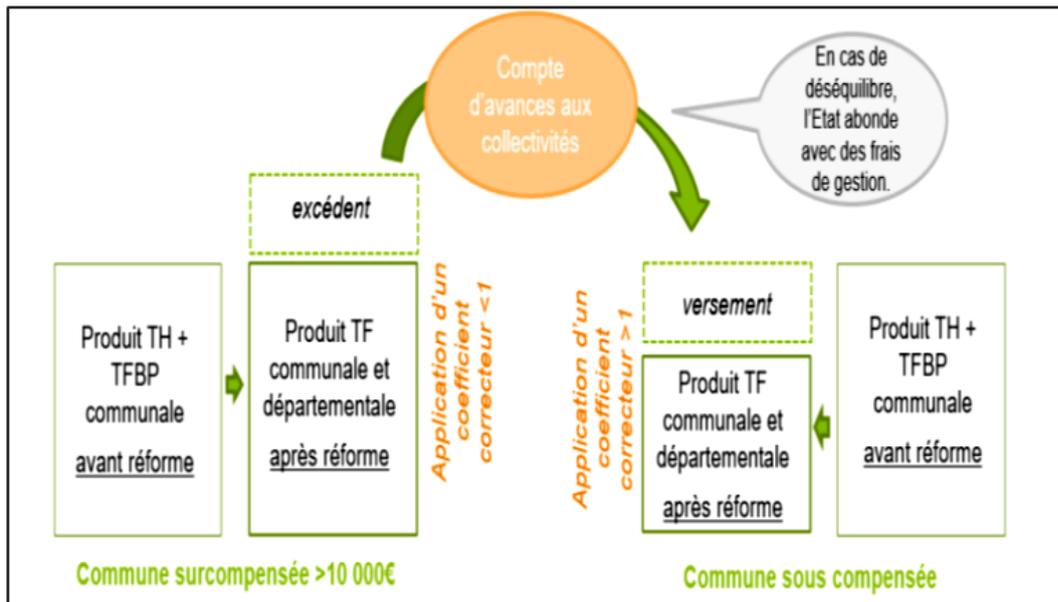
Dans cet environnement international, la loi de finances 2020 marquait le franchissement du Rubicon fiscal permettant d'accéder à la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation « résidence principale » selon le schéma suivant :

	Suppression pour 80 % des foyers			Suppression pour 20 % des foyers		
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de dégrèvement	30%	65%	100%	30%	65%	100%

Tableau 8 : Chronique de la suppression de la taxe d'habitation

Source : Direction du budget

Au 1er janvier 2021, c'est l' « étatisation » de la TH. La compensation des exonérations se fera par le biais d'un coefficient correcteur alimenté, pour les communes, par la taxe foncière bâti des départements et pour les EPCI à fiscalité propre, par une fraction de la TVA.



Par ailleurs, au titre du bloc communal, la dotation d'intercommunalité a pu à nouveau être pérennisée dans la loi de Finances pour 2020 au profit du Territoire

Les EPT sont exclus des dotations de solidarité de la MGP, dotation de solidarité pour l'investissement local notamment.

La MGP n'était pas tenue d'instituer en 2020 une dotation de soutien à l'investissement territorial, mais avait la faculté d'instituer une dotation de solidarité communautaire... au profit de ses seules communes membres.

La crise sanitaire passée par là, la MGP établit son plan de relance.